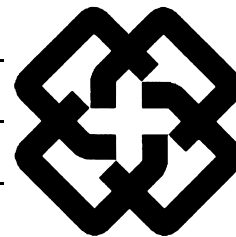

EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern



www.edk.ch - www.cdip.ch - www.ides.ch

Le racisme à l'école

du 6 juin 1991

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) salue l'adhésion de la Suisse à la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le problème du respect des droits de l'homme, qui se pose au niveau mondial, et celui de la convivialité avec les ressortissants d'autres pays et de cultures différentes, qui se pose en Suisse, constituent en effet un double défi pour l'instruction publique.

Notre système éducatif se réclame en général des principes définis par les "Recommandations de la CDIP sur la scolarisation des enfants de langue étrangère" qui préconisent:

- l'intégration optimale des enfants et adolescents étrangers,
- le respect et la tolérance des cultures qui leur sont propres.

Mais l'école doit aller plus loin et éduquer les élèves de tous les degrés au respect du prochain, à la tolérance à l'égard d'autres groupes - religieux, ethniques, sociaux etc. - ainsi qu'à la paix entre les nations. L'enseignement et l'éducation dispensés à l'école visent à dénoncer le racisme ouvert ou latent et à le combattre pour faciliter la rencontre de l'autre, qu'il soit seul ou en groupe.

On respectera ces principes tant au niveau de la formation initiale et continue des enseignants que lors de l'élaboration de plans d'études et d'outils pédagogiques.

Assemblée plénière du 6 juin 1991